

RÉPONSE À L'ENGAGEMENT N° 4

Référence : ENG-4 (Énergir), notes sténographiques du 3 sept. 2026, volume 4, p. 4

Demande : Valider si des revenus sont prévus au service de distribution en lien avec la réserve de 8,7 GJ de capacité de transport additionnel pour les retraits interdits (demandé par la Régie)

Réponse :

Dans un dossier de cause tarifaire, Énergir ne prévoit aucun revenu lié aux retraits interdits, quel que soit le service.